UN CONSEIL D'ADMINISTRATION PARITAIRE

associant des Groupements d'Employeurs et des partenaires

NOS FINANCEURS

UN RÉSEAU DE PARTENAIRES ENGAGÉ

NOUS CONTACTER

SIÈGE MONTPELLIER

VEAS Parc 2000,
41 Rue Yves Montand,
34080 MONTPELLIER

LOCAUX TOULOUSE

55 avenue Louis Breguet
Bâtiment Hermès
31 400 Toulouse

crge-occitanie.fr

09 67 08 04 53

contact@crge-occitanie.fr

CRGE OCCITANIE

Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs

CRGE OCCITANIE

Pyrénées Méditerranée

Promouvoir l'emploi, mutualiser les compétences.

LA STRUCTURE RÉGIONALE CRÉATRICE D'**EMPLOIS DURABLES**, PAR LE DÉVELOPPEMENT DES **GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS**.

LE CRGE ET SES MISSIONS

- PROMOUVOIR LES GE -

- Réunions de sensibilisation
- Création d'outils de communication
- Participation aux forums régionaux

- ACCOMPAGNER -

- Réalisation d'études de faisabilité
- Création de GE
- Soutien au démarrage

- PROFESSIONNALISER -

- Centre de formations et de ressources
- Animation du réseau des GE en Région «le Club des GE»
- Charte qualité de l'emploi en GE

- VEILLE ET PROSPECTIVE -

- Analyse détaillée de l'emploi en GE en région Occitanie
- Étude sur la qualité de l'emploi en GE
- Gestion d'un outil statistique de l'emploi en GE

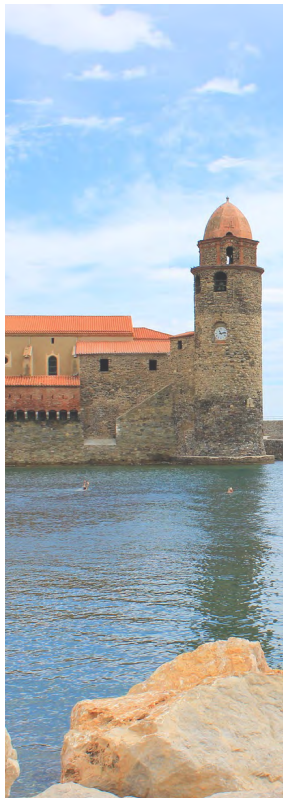

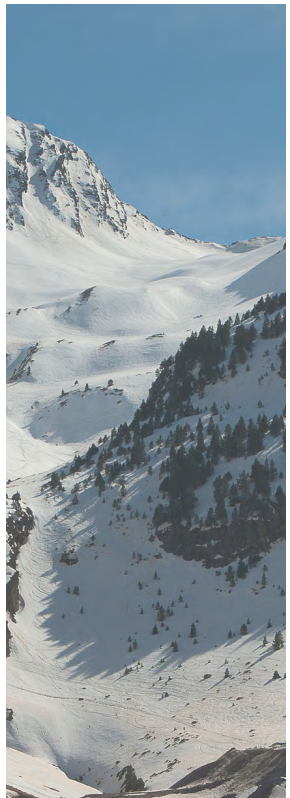

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

Le salarié est employé par le GE.

Il bénéficie d'un emploi stable, de préférence en CDI et à temps plein.

Il peut travailler chez plusieurs adhérents et multiplier ses expériences professionnelles.

Il est formé par le GE au bénéfice de ses adhérents.

Il dispose des mêmes avantages que les salariés des structures pour lesquelles il est mis à disposition.

Le GE recrute et rémunère le salarié.

Il gère le planning des salariés en fonction des besoins des structures.

Il s'occupe de la gestion RH, du contrat de travail et facture aux structures les mises à disposition des salariés.

Il veille à l'évolution des salariés en fonction de leurs compétences et de leurs attentes.

Les structures s'engagent pour le GE et participent à la vie associative.

Elles mettent en œuvre les conditions d'exécution de la mission.

Elles payent la facture au GE pour les mises à disposition des salariés.

Elles décident ensemble des tarifs et des conditions de facturation.

Mathilde - *Chargée de communication*

60 % (21 h dans une association)

+ 30 % (10,5 h pour une mairie)

+ 10 % (3,5 h dans une école de danse)

= 100 % ***Un emploi à plein temps !***